

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-161

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Liens entre la Nation et son armée	0	10 032 000
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	10 032 000	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
<b>TOTAUX</b>	10 032 000	10 032 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 10 032 000 euros du programme 167. liens entre la Nation et son armée, action 01. Journée défense et citoyenneté au profit du programme 169. reconnaissance et réparation en faveur

du monde combattant, vers l'action Solidarité (sous-action " Fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine).

Il s'agit d'augmenter significativement l'allocation aux harkis en signe de reconnaissance pour le sacrifice qu'ils ont opéré envers la France.